



Extrait du www.acdn.net

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article687>

"La centrale du Blayais a 30 ans... Attend-on la fusion
d'un réacteur pour la fermer ?"

Fukushima-sur-Gironde

- Accueil - Actualités - Les lettres d'ACDN -

Date de mise en ligne : lundi 18 avril 2011

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Action des Citoyens pour le
Désarmement Nucléaire (ACDN)

31, Rue du Cormier - 17100 - SAINTES

Saintes, le 18 avril 2011

- ▶ Monsieur Etienne Dutheil, Directeur du Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais

 - ▶ Monsieur Dominique Schmitt, Préfet de la Gironde

 - ▶ Monsieur Henri Masse, Préfet de la Charente-Maritime
- Lettre RAR
Copie à Mmes et MM. les journalistes de la presse et des médias radiotélévisés

Messieurs,

Dans la nuit du 27 décembre 1999, sous l'effet de l'ouragan qui traversait notre région et une partie de la France, la centrale nucléaire du Blayais subissait une inondation comparable à celle subie le 11 mars dernier, à la suite d'un tremblement de terre et du tsunami qui l'a suivi, par la centrale japonaise de Fukushima. Plus de 105 000 mètres cube d'eau de la Gironde (pompés dans les jours qui ont suivi) envahissaient alors deux des quatre unités de production électrique du Blayais.

Il convient de rappeler les faits, selon le témoignage de M. Jean-Louis Charrière, alors directeur de la centrale : « *Cette nuit-là, l'eau qui s'est répandue massivement dans les galeries techniques, a contribué à mettre en pression des passages de traversées des câbles [électriques]. Elle s'est alors infiltrée dans les sous-sols des bâtiments 'combustibles' et a gagné l'îlot nucléaire. Du même coup, l'événement a changé de dimension avec la perte de matériel qui contribue à assurer la sûreté de l'installation... Deux unités de production ont été concernées par l'inondation. Dans les sous-sols de l'un des bâtiments, il y avait respectivement un mètre et deux mètres d'eau... L'inondation... avait noyé certains matériels qui contribuent à la sûreté de l'installation [et provoqué des courts-circuits mettant hors service « une partie des pompes de refroidissement »]. Nous n'avions plus tous les matériels disponibles, comme nous devons en disposer en permanence, si par malheur il était survenu à ce moment-là, en plus de la tempête, un incident nucléaire sur l'un de nos réacteurs. C'est là que se situait la gravité potentielle. Nous aurions été dans une situation moins confortable pour gérer un tel incident qu'en temps normal. »*

En clair, au cours de cette nuit « *d'une grande intensité et d'une certaine tension, mais aussi d'une bonne maîtrise* » selon M. Charrière, il s'en est fallu de peu pour que la centrale du Blayais connaisse, le 27 décembre 1999, un drame du même ordre que celui de Fukushima. C'est ce même terme d' « *incident* » que la société AREVA utilise aujourd'hui dans son diaporama censé expliquer les événements de Fukushima. Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites !

Il semblerait, Messieurs, que vos prédécesseurs dans les postes que vous occupez aient quand même mesuré la gravité du risque puisque, en septembre 2002, ils faisaient paraître dans la presse locale une page de recommandations intitulée : « **Que faire en cas d'accident à la centrale nucléaire du Blayais ?** ». Au nom de l'association que je préside, je leur avais alors écrit pour leur poser les questions essentielles, d'ordre technique, d'ordre politique et d'ordre éthique, que chacun était et reste en droit de se poser.

Vos prédécesseurs ont laissé ces questions sans réponse. Permettez-moi donc de vous les reposer en annexant au présent courrier notre lettre ouverte de 2002, telle qu'elle a été publiée par *"La Haute Saintonge"* du 11 octobre 2002. Permettez-moi aussi d'y ajouter les sept questions suivantes, inspirées par l'actualité :

1°) Depuis décembre 1999, sur injonction de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, EDF a procédé à divers travaux d'amélioration de la sûreté à la centrale du Blayais, dont le rehaussement d'un mètre de la digue de protection en front de Gironde.

Avant le 27 décembre, l'ASN avait demandé un rehaussement de 50 cm de cette digue. EDF avait souhaité le report de ces travaux jusqu'en 2002, n'y voyant aucun caractère d'urgence. Après la tempête, M. Charrière a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur d'appréciation, mais il ajoutait que, de toute façon, « *les 50 centimètres supplémentaires n'auraient pas suffi* » à empêcher l'inondation.

Sachant que le coefficient de marée n'était que de 77 et que la marée n'était même pas haute au moment du passage de la tempête, comment peut-on croire qu'un rehaussement d'un mètre de la digue en front de Gironde, même assorti d'un « mur pare-houle », suffirait à empêcher une nouvelle inondation de la centrale en cas de conjonction entre une marée haute de 115 ou 120 et un nouvel ouragan peut-être encore plus puissant, vu la détérioration du climat ? Qu'est-ce qui empêcherait l'eau de passer par-dessus les digues arrière de la centrale ?

2°) Comment les employés appelés à la rescousse feraient-ils pour rejoindre la centrale encerclée d'eau ?

3°) L'intervention en milieu hautement radioactif fait-elle partie des obligations liées au contrat de travail des salariés d'EDF et des intérimaires employés par les entreprises de maintenance sous-traitantes ? Fait-elle partie des obligations des militaires, des gendarmes, des pompiers ? Sinon, qui procédera à ce type d'intervention ?

4°) Le réacteur N° 3 de Fukushima, dont le coeur est en cours de fusion, fonctionnait à concurrence de 25% avec des barres de combustible MOX issu de l'usine française MELOX et fourni à TEPCO par AREVA. Le MOX associe à l'uranium du plutonium, radioélément artificiel et l'un des plus dangereux qui soient puisque quelques microgrammes inhalés ou ingérés suffisent à entraîner la mort. Le plutonium de Fukushima est actuellement dispersé dans l'air, le sous-sol et l'océan. C'est le même combustible qui est utilisé à la centrale du Blayais et dans plusieurs autres centrales françaises. EDF va-t-elle cesser de l'utiliser ?

5°) Parlant de « l'incident » du 27 décembre 1999, le directeur de l'époque, M. Charrière, a affirmé : « Le refroidissement du coeur n'a jamais été interrompu, ni menacé par l'inondation puisqu'il était assuré par l'arrêt des réacteurs ». C'est faux. Fukushima en apporte la preuve : les réacteurs se sont automatiquement arrêtés à la suite du tremblement de terre, avant même l'arrivée du tsunami. C'est la chaleur résiduelle des coeurs de trois des réacteurs qui est à l'origine des suites catastrophiques. Le MOX complique encore leur refroidissement. **La centrale du Blayais a 30 ans en 2011. Attend-on la fusion d'un réacteur pour la fermer ?**

6°) Les gestionnaires du nucléaire, dont vous faites partie par fonction, disent avoir prévu tous les scénarios-catastrophe, tant que ne survient pas celui qu'ils n'ont pas prévu. En voici un, soumis à votre attention : en cas de conflit nucléaire (hypothèse censée justifier la force de frappe française, donc sérieuse...), l'un des belligérants frappe la centrale du Blayais - sans exclure de frapper nos 18 autres centrales. Comment maîtrisera-t-on « l'incident » ? Selon un autre scénario un peu plus favorable, la bombe rate la centrale du Blayais mais tombe et explose dans l'océan. Comment les digues la protégeront-elles du tsunami consécutif ?

7°) L'intervention en milieu hautement radioactif fait-elle partie de vos propres obligations ?

Je ne doute pas, Messieurs, que vous saurez répondre avec promptitude à ces questions et à toutes celles qui suivent. Je m'engage à lire vos réponses devant les citoyens qui, souhaitant honorer la mémoire des morts de Tchernobyl - 59 selon l'OMS, muselée depuis 1959 par l'AIEA ; un million selon un rapport publié par l'Académie des Sciences de New York - se sont donné **rendez-vous devant la centrale du Blayais lundi 25 avril** pour un pique-nique, une prise de paroles et une manifestation pacifique.

Pour l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN), www.acdn.net

Jean-Marie Matagne, président, contact@acdn.net

ANNEXE : LETTRE OUVERTE

Parue dans l'hebdomadaire "*la Haute Saintonge*" du 11 octobre 2002

A Messieurs les Préfets de la Gironde et de la Charente-Maritime

Aux responsables d'EDF et du Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais

Messieurs,

En réaction à la page de recommandations "**Que faire en cas d'accident à la centrale nucléaire du Blayais ?**" que vous avez fait paraître dans la presse locale le 20 septembre 2002 ou les jours suivants, nous souhaitons obtenir vos réponses aux questions essentielles que chacun est en droit de se poser.

I. Questions d'ordre technique.

- **A.** Quels motifs vous conduisent aujourd'hui à nous prévenir officiellement des risques encourus, que vous-mêmes ou vos prédécesseurs avez minimisés ou niés pendant plus de 25 ans, notamment lorsque la centrale du Blayais fut construite ?

- **B.** Hors accident, que deviennent les déchets radioactifs produits par la centrale ? Sont-ils tous conservés sur place - et avec quelle protection ? Ou bien certains sont-ils transportés par la route ou par la voie ferrée, et avec quelle protection ? Pour en faire quoi ?

- **C.** Avez-vous prévu un train de mesures - nous ne vous demandons pas lesquelles - contre les risques d'attentat par voie terrestre, aérienne ou fluviale ? Si oui, pouvez-vous nous en garantir la totale efficacité ?

- **D.** En cas d'accident, vous prévoyez pour la population deux types de protection :

1. le calfeutrage de chacun chez soi, ou « confinement » ;

2. l'évacuation.

1. Concernant le confinement :

- **a)** Quels système de filtrage les riverains et autres habitants concernés devront-ils, d'ici à la première alerte, installer à toutes les ouvertures de leurs habitations, pour éviter que l'air qu'ils devront respirer n'y introduise, en se renouvelant, des poussières radioactives ?
- **b)** Par où, par qui, comment seront-ils ravitaillés ?
- **c)** Quel calfeutrage, quel ravitaillement, quels moyens de communication avez-vous prévus pour les bâtiments publics ou privés (écoles, postes, hôtels, usines, ateliers, commerces, hôpitaux ou hospices, etc.) où des personnes se trouveront brusquement enfermées ? Les écoliers pourront-ils aller aux toilettes, si celles-ci sont dans la cour ?
- **d)** Combien de temps envisagez-vous que ce « confinement » puisse durer ?
- **e)** Croyez-vous qu'il soit vraiment opportun de séparer les familles, et comment comptez-vous empêcher les parents inquiets d'aller récupérer leurs enfants qui seraient, par exemple, à l'école ?
- **f)** Quels exercices d'alerte, quelle formation aux gestes de premier secours avez-vous prévus pour les habitants comme pour les responsables ?

2. Concernant l'évacuation :

- **a)** Comment s'effectuera la transition des locaux confinés aux véhicules publics ou privés ? Avez-vous prévu des combinaisons étanches et des masques avec filtres, adaptés à chacun, homme, femme, enfant, vieillard ? Quand comptez-vous les distribuer ?
- **b)** Vers où cette évacuation s'effectuera-t-elle ? Où s'arrêtera-t-elle ? Qui assurera et qui paiera l'accueil, l'hébergement, le ravitaillement des « évacués » ?
- **c)** Combien de temps cette évacuation durera-t-elle ?
- **d)** Combien de temps la décontamination de la zone affectée prendra-t-elle ? Faudra-t-il racler la terre, incinérer la végétation et la faune domestique ou sauvage ?
- **e)** Que fera-t-on des masses énormes de nouveaux déchets radioactifs ? Comment se protégera-t-on des poussières émises par l'incinération ? Ou bien la région sera-t-elle déclarée définitivement inhabitable, comme Pripiat et la région de Tchernobyl ?
- **f)** Excluez-vous comme impensable qu'un accident majeur ou grave puisse se produire simultanément ou presque dans deux ou plusieurs des 58 réacteurs disséminés en France ? Sinon, quelle serait la région de France exempte de toute installation nucléaire et abritée de tous les vents qui pourrait accueillir et nourrir l'ensemble des évacués ?
- **E.** Vos experts n'avaient pas prévu la tempête du 27 décembre 1999 ni les 105 000 mètres cube d'eau de la Gironde qui ont alors pénétré par effraction dans [deux] des unités de production de la centrale du Blayais, provoquant des courts-circuits, y compris dans les systèmes de secours (pompes de refroidissement), ce qui laisse à penser qu'avec un peu plus de malchance on aurait pu ou l'on pourrait connaître « l'accident majeur » (fusion du coeur du réacteur). Aujourd'hui, vous faites distribuer aux riverains de la centrale, dans un rayon de dix kilomètres, des pastilles d'iode destinées à réduire les risques de cancer thyroïdien.

- ▶ **a)** Qu'est-ce qui vous autorise à prévoir qu'en cas d'accident et d'émission aérienne d'effluents radioactifs, ceux-ci s'arrêteront à la frontière du onzième kilomètre ?
- ▶ **b)** Quels sont les autres effets de la radioactivité sur le corps humain que les pastilles d'iode ne permettent pas de limiter ?

II. Questions de politique énergétique

- A.** Pouvez-vous expliquer les raisons de la surproduction d'électricité française d'origine nucléaire, qui oblige EDF à la brader en l'exportant vers des pays européens qui s'affranchissent, eux, des risques du nucléaire ?
- B.** Pensez-vous que vous auriez besoin de distribuer des pastilles d'iode si le budget monumental alloué à la filière nucléaire avait été réparti et investi dans d'autres sources d'énergie ?
- C.** Quelle incidence le recours au personnel intérimaire d'entreprises sous-traitantes a-t-il sur la sécurité et la maintenance des installations nucléaires ? Que sera-ce si EDF est privatisée ?

III. Questions d'ordre éthique.

- A.** « Laissez les troupeaux là où ils se trouvent, vous serez indemnisés », dites-vous ! Est-ce là toute votre logique : réduire la vie à une question d'argent ?
- B.** Pour s'en tenir à ces valeurs boursières, à quoi aura servi l'effort sans précédent sur le tourisme, hormis le souvenir sur cassettes vidéo du jeu de « Fort Boyard » ? Et que vaudront encore les vins et les vignobles de la région, les huîtres, les pibales... les églises romanes ?
- C.** Mais qu'indemnisez-vous du « troupeau » humain qui, ce jour-là, sera sur la route des vacances, à la pêche, à la plage, sur les chantiers, sur l'eau ou dans les champs ?
- D.** Pour avoir fait distribuer des pastilles d'iode, vous estimerez-vous exonérés de toute responsabilité dans les choix fondamentaux de l'Etat, à peu près comme d'autres invoquent les ordres reçus de l'Etat français pour se justifier d'avoir exécuté ces ordres, qui conduisirent des milliers de leurs compatriotes à la mort ?
- E.** Que dites-vous de la phrase d'un auteur préoccupé de la « terre des hommes » : « La terre n'est pas un héritage de nos parents, mais un prêt de nos enfants » ? Et que vaut le nucléaire au regard des valeurs humanistes dont la France se dit porteuse depuis des siècles ?

Pour conclure. Un comprimé d'iode à dissoudre : et après ? Hiroshima, Nagasaki, Tchéliabinsk, In Ekker, Moruroa, Three Mile Island, Tchernobyl, le « Kursk », Fukushima, et tant d'autres « accidents »... produits de la folie nucléaire, civile et militaire.

Jusqu'à quand compte-t-on nous faire avaler la pilule ?

- ACDN

- ▶ 31 Rue du Cormier
- ▶

17100 SAINTES

Contact : 06 73 50 76 61 - contact@acdn.net